

PUBLIC VISÉ :

Chercheurs, professeurs et étudiants de diverses universités belges oeuvrant dans les domaines du droit, des sciences politiques ou de la sociologie, de même que personnes intéressées oeuvrant hors du cadre universitaire : magistrats, fonctionnaires, citoyens.

LIEU:

Université Libre de Bruxelles –
Campus du Solbosch
Batiment NA, niveau 5
local 303 (NA5.303)
(Derrière la bibliothèque des Sciences humaines)
50, Avenue Franklin Roosevelt
1050 Bruxelles

Sandwiches, boissons et fruits seront distribués. Merci, dès lors, de nous aviser de votre présence:

a/s Mireille LEBRUN
Secrétariat du Centre d'études
canadiennes
☎ 02/650-3807
mlebrun@admin.ulb.ac.be

RENSEIGNEMENTS

Pour les séances à l'ULB :
Johanne Poirier
Centre de droit public,
bureau H.3216
☎ 02/650-4819
Fax 02/650-4546
jpoirier@ulb.ac.be

Pour les séances à l'UCL :
Marc Verdussen
verdussen@publ.ucl.ac.be

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'Ambassade du Canada et la Délégation générale du Québec pour leur appui financier.

ULB

ULB

CENTRE D'ÉTUDES CANADIENNES CENTRE DE DROIT PUBLIC

Université Libre de Bruxelles

*en collaboration avec le
Département de droit public de l'UCL*

**CYCLE DE
CONFÉRENCES
2002-2003**

Le Fédéralisme comparé Méthodologie, pratique et défis

Responsable : Johanne POIRIER • jpoirier@ulb.ac.be

Introduction :

Le fédéralisme connaît un regain d'intérêt marqué. Il est envisagé comme une solution potentielle aux multiples défis auxquels doivent faire face les États-nations en crise de légitimité. En théorie du moins, la formule fédérale permet de respecter la diversité culturelle et de tenir compte de disparités géographiques ou économiques importantes, tout en protégeant une certaine forme d'unité.

Ce second Cycle de Conférences sur le fédéralisme comparé se veut un lieu d'échange et de réflexion non seulement sur le phénomène fédéral, mais également sur la méthode d'analyse de ce phénomène. En somme, nous nous intéressons à la fois à la question « Comment les choses se passent-elles concrètement dans divers régimes fédéraux ? » et à la question « Comment pouvons-nous appréhender l'expérience étrangère et en tirer des leçons utiles ? » Le premier volet présume la possibilité d'un dialogue sur le fédéralisme, le second souligne les défis de ce dialogue.

Ainsi, sous la forme de séminaires interdisciplinaires, informels et ouverts, nous réfléchirons au défi posé par la méthodologie du fédéralisme comparé, analyserons les problèmes de déséquilibre financier au sein de divers régimes fédéraux et aborderons l'évolution du statut politique et juridique du Québec. Enfin, nous oserons une comparaison entre deux expériences de « quasi-fédéralisme » contemporain : d'une part, celle de la dissociation institutionnelle aux Comores, et, d'autre part, celle de l'intégration européenne dans le contexte de la Convention européenne. Cette expérience concrète de la création de structures originales empruntant au fédéralisme mettra en lumière les défis de la méthode comparative.

Programme :

Lundi 4 novembre 2002
12h15-14h00

Orateur – Louis Massicotte
Professeur
Département des sciences politiques
Université de Montréal

Sujet – « Considérations sur la méthodologie du fédéralisme comparé »

Répondant – Annemie Schaus
Chargée de cours
Faculté de droit ULB

Lundi 9 décembre 2002
12h15-14h00

Orateur – José Woehrling
Professeur
Faculté de droit
Université de Montréal

Sujet – L'accession du Québec à la souveraineté est-elle toujours d'actualité ?

Répondant – Marc Verdussen
Professeur de droit, UCL

Lundi 10 février 2003
12h15-14h00

Orateur – Andrée Lajoie
Professeure
Faculté de droit
Université de Montréal

Sujet – Autonomie financière et équilibre fédéral : une analyse comparative du « pouvoir de dépenser » dans 8 fédérations

Répondant – Philippe Cattoir
Commission européenne
auteur de « *Autonomy, Financial Solidarity and Cooperation in Federal States* » (2000)

Lundi 31 mars 2003
12h15-14h00

Orateurs – Luisa Domenichelli,
Comité des Régions (UE)
et
Nicolas Lagasse,
chercheur
Centre de droit public, ULB

Sujet – Émergences de nouvelles formes de fédéralisme : une comparaison audacieuse entre la Convention européenne et la transformation des Comores.

Collaboration avec l'UCL

Cette année, le Centre de droit public et le Centre d'études canadiennes de l'ULB s'associent à la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain (UCL) afin d'accueillir deux des conférenciers qui participent à notre Cycle de Conférences sur le fédéralisme. Ainsi, le lendemain de leurs séminaires respectifs à l'ULB, les Professeurs Louis Massicotte et Andrée Lajoie prononceront une conférence à la Faculté de droit de l'UCL :

● **Le mardi 5 novembre 2002**
de 12h15 à 14h00 :

le Professeur Massicotte traitera des Modes de révision constitutionnelle dans les États fédéraux

● **Le mardi 11 février 2003**
de 12h15 à 14h00 :

la Professeure Lajoie prononcera une allocution intitulée : « Quand les minorités font-elles la loi ? »

Ces deux séances auront lieu à la Faculté de droit de l'UCL, Collège Thomas Moore, Salle Jean Dabin (Rez-de-chaussée), 2, Place Montesquieu, Louvain-la-Neuve.

Pour toute information concernant ces deux séances, prière de communiquer avec le Professeur Marc Verdussen à verdussen@publ.ucl.ac.be